

---

CTA du 12 mars 2019

Déclaration de la FNEC FP-Force Ouvrière

Ces dernières semaines, et notamment le 5 et le 7 février, nous étions des centaines de milliers en grève, en manifestations, avec tous les autres fonctionnaires, les salariés du privé, les retraités, les lycéens et les étudiants, avec les gilets jaunes. Car tous, nous sommes confrontés aux mêmes politiques d'austérité budgétaire, de casse des services publics et des droits collectifs. Depuis seize semaines, chaque samedi, des dizaines de milliers de manifestants, des salariés parmi les plus exploités de la classe ouvrière, des retraités vivant sous le seuil de pauvreté et avec eux de nombreux syndicalistes, descendant dans la rue, à travers toute la France, malgré la répression violente. Leurs revendications sont pour l'essentiel celles que nous portons dans nos syndicats.

Ni les gaz lacrymogènes, ni les tirs de flashballs, ni les arrêtés préfectoraux prétendant interdire les rassemblements ne viennent à bout de la détermination sans faille des manifestants. C'est pourquoi le gouvernement s'enferme dans une dérive autoritaire et fait passer en première lecture un projet de loi liberticide, remettant directement en cause le droit de manifester.

Dans ce contexte, les Confédérations FO, CGT, avec Solidaires, l'UNEF et l'UNL appellent à la grève interprofessionnelle le 19 mars.

En effet, ce gouvernement multiplie les contre-réformes contre les salariés, les fonctionnaires, les retraités et la jeunesse : la loi Pacte, le Plan Santé, l'Ecole de la Confiance, et le projet de réforme des retraites, qui n'est pas seulement une contre-réforme de plus, mais qui vise surtout à en finir totalement avec les régimes particuliers, notamment le Code des Pensions Civiles.

Le secrétaire d'État à la Fonction publique vient de présenter l'avant-projet de loi de « transformation de la Fonction publique ». Notre Fédération Générale des Fonctionnaires FO y voit surtout la « destruction de la Fonction publique ». Nous ferons tout pour que ce projet ne voie pas le jour car il :

- ouvrirait la possibilité de remplacer toutes les catégories de fonctionnaires par des contractuels,
- remettait en cause de l'égalité de traitement des fonctionnaires en retirant les avis pour les mutations et promotions, qui sont des compétences des Commissions Administratives Paritaires, et supprimerait des CHSCT,
- permettrait la rupture conventionnelle pour les contractuels mais aussi, à titre expérimental, pour les fonctionnaires, avec incitation au départ vers le privé, et privatisation de missions.

Tout cela avec l'objectif déclaré de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires à l'horizon 2022.

Notons qu'après un an de concertations pendant lesquelles le ministère de la Fonction publique n'a à aucun moment pris en compte les revendications et positions des organisations syndicales représentatives des 5,5 millions d'agents publics, le projet de loi de « transformation de la Fonction publique » est soumis aux instances consultatives obligatoires. Mais, lors des trois réunions techniques des 18, 20 et 21 février, la Direction générale de la Fonction publique a indiqué que le texte n'était ni amendable ni modifiable. C'est bien la preuve de la conception du dialogue social d'un gouvernement qui prétend débattre et dialoguer à la condition que ce soit dans l'unique but de faire passer ses contre-réformes sans en changer un iota.

C'est dans ce vaste chantier de démolition que s'inscrivent les réformes qui touchent l'Education, comme les réformes des lycées ou la loi « pour une école de la confiance ».

Nous rappelons encore une fois la revendication de la FNEC FP-FO d'abrogation des réformes des lycées, du baccalauréat et de *parcoursup*. Ces réformes sont purement un moyen de faire des économies budgétaires sur le dos des personnels et des élèves. Le but du gouvernement d'atteindre les suppressions de postes prévues au budget. Rappelons par exemple que rien que pour les lycées du département de la Vienne, la réforme du lycée entraîne la suppression de près de 400 heures poste soit l'équivalent de plus de 22 postes de certifiés. L'augmentation du ratio HSA/HP complète ces suppressions. Peu importe pour les décideurs, si ces mesures mettent des personnels en carte scolaire, en complément de service alors que les autres collègues de la matière se partagent des heures supplémentaires, ou les poussent à demander des temps partiels face à la surcharge de travail. C'est la mise en concurrence des personnels, des disciplines et des établissements au nom de la gestion subsidiaire de l'austérité.

Notons également trois points qui nous interpellent pour les lycées professionnels :

- La mise en place extrêmement rapide des fermetures de GA (gestion administrative) alors que le ministère annonçait cinq années permettant une réflexion avec les RH de proximité. Ainsi les collègues ont découvert les fermetures de postes sans aucune information préalable ;
- Les DGH arrivées dans les établissements donnent des effectifs prévisionnels en deçà des capacités d'accueil, ce qui entraîne des fermetures de sections et la menace sur l'avenir d'établissements, comme celui du Lycée Vinci de Bressuire ;
- Le peu d'ouverture de sections qui interroge sur la volonté de maintenir une formation initiale laïque qui permette aux élèves et aux familles de choisir une formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

Au moment où les personnels se mobilisent contre les conséquences des réformes des lycées, le ministre a décidé d'amplifier toutes les attaques en cours contre nos statuts, contre l'Ecole publique, contre la laïcité, contre nos postes, contre les diplômes nationaux. La loi dite « pour une école de la confiance » est actuellement examinée à l'Assemblée nationale.

- Les établissements publics des savoirs fondamentaux, de la maternelle au collège, seraient une menace directe contre les statuts particuliers des enseignants, mais également un moyen de supprimer des postes par globalisation du décompte des effectifs sur plusieurs écoles ;
- L'extension du champ des expérimentations locales ferait monter d'un cran la déréglementation et l'autonomie des établissements ;
- L'extension de l'application de la loi Debré de 1959 aux structures privées accueillant des enfants de 3 à 6 ans aboutirait au financement accru des écoles privées sur les fonds publics ;
- La possibilité pour le ministre de mettre en œuvre, par ordonnances, la réforme territoriale signifierait concrètement des mutualisations de service, des suppressions de centaines de postes...
- l'article 1er de la loi sur l'Ecole de la confiance soumettrait les personnels à une obligation d'« engagement » et d'« exemplarité ». Nul ne s'y trompe, ce serait une atteinte aux libertés individuelles fondamentales, la liberté d'opinion et d'expression, dans la même logique que celle de la loi dite « anti-casseurs ».

La FNEC FP-FO demande l'abandon de l'ensemble du projet de loi.

Après les annonces du Ministre sur le maintien des rectorats, la FNEC FP-FO rappelle que la réforme territoriale, qui concerne tous les personnels de l'Education nationale, que leur rectorat soit fusionné ou non, est rejetée par l'ensemble des personnels. Il est donc urgent de tout arrêter. Les mutualisations, les réorganisations, les redéploiements et les restructurations n'ont pas d'autres buts que la suppression de postes et ont pour effet de dégrader les conditions de travail des personnels et de nuire à la qualité du service public. La FNEC FP-FO dénonce la diminution des emplois des personnels administratifs et techniques tant sur le plan national que dans notre académie où sont supprimés 13 ETP.

Concernant la formation des enseignants, la FNEC FP-FO rappelle qu'elle a toujours été opposée à la masterisation. Chaque année, nous intervenons pour des mesures de sauvegarde pour les stagiaires quant à leur titularisation et contre les licenciements. La solution passe par un retour à un

pré-recrutement et non par la pré-professionnalisation. Or, pour des raisons liées à sa politique d'austérité, le gouvernement ne veut pas revenir aux IPES et aux Ecoles Normales.

Les stagiaires, déjà écrasés par les conditions même de leur stage et de leur titularisation, sous-payés dans le cadre de PPCR, victimes d'une baisse importante de leur barème de mutation, ont vu la loi ORE instituer une contribution vie étudiante et campus de 90 € à la rentrée 2018. Pour FO, cette ponction est particulièrement inacceptable. La formation initiale des fonctionnaires de l'Education nationale ne saurait être à leur charge. C'est la raison pour laquelle la FNEC FP-FO demande que les stagiaires fonctionnaires et les étudiants en ESPE soient dispensés de cette contribution et que la somme leur soit remboursée.

Dans le cadre de grève interprofessionnelle du 19 mars prochain notre fédération sera mobilisée pour toutes ces revendications et notamment :

- L'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux
- Le rétablissement des postes pour un service public pour tous et partout
- L'abrogation des réformes du collège, des lycées et du bac
- L'abandon du projet de réforme « pour une école de la confiance »
- L'abandon du projet de rendre obligatoire la 2ème HSA
- L'abandon du projet de réforme des retraites par points
- Le retrait du projet de loi dite « anti-casseurs »

Je vous remercie de votre écoute.